LA FSU TERRITORIALE
Pas de Calais

GRILLE INDICIAIRE

Élève conservateur du patrimoine

Conservateurs territoriaux du patrimoine · Filière culturelle · Catégorie A

Grille en vigueur depuis le 17 avril 2022 · données contrôlées le 30 septembre 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
2	**1 867 € → 2 004 €** indemnité SMIC comprise	**1 483 € → 1 590 €**	**1 an 6 mois**

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	416	377	**1 855,89 €*** + 11,13 € pour atteindre le SMIC	**1 482,53 €**	
2e	6 mois	459	407	**2 003,57 €**	**1 590,23 €**	+107,70 €

En résumé : du 1er au 2e échelon, le net estimé passe de 1 483 € à 1 590 €, soit 108 € de plus en 1 an 6 mois.

* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).
Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Et la suite de carrière ?

Les conditions d'accès et d'avancement de ce grade n'ont pas encore été vérifiées par la FSU. Retrouvez les informations à jour sur la page en ligne.